

France Télécom privatisable? Le gouvernement dit oui

La privatisation de France Télécom avance lentement mais sûrement. Le dossier est sensible mais l'objectif du gouvernement est clair: permettre à l'Etat de descendre sous la barre des 50% dans le capital de l'opérateur même si aucune évolution du capital n'est prévue à court terme.

Soucieux d'éviter une levée de boucliers syndicale, Bercy certifie qu'aucune ouverture de capital ou privatisation n'est « à l'ordre du jour ». Dans un entretien au *Monde* début juillet, le président de France Télécom, Thierry Breton, affirmait aussi qu'« aucun projet de cette nature n'est à l'étude ». Reste que, le verrou des 50% supprimé, l'entreprise devient potentiellement privatisable. **Pression** Ce projet de loi adopté sera discuté au Parlement à l'automne. La pression syndicale s'annonce forte. En effet, six fédérations syndicales de l'opérateur ont manifesté leur opposition au texte du gouvernement: « A l'heure où vient en débat législatif, le projet de loi relatif à l'évolution des conditions d'attribution des missions du service universel des télécommunications, certaines conditions d'emploi des fonctionnaires et du statut s'opposent à la privatisation de France Télécom ». Déjà, un autre projet de loi garantissant le statut des fonctionnaires en cas de changement de statut du groupe a été présenté. Ce qui ne laisse pas de place au doute.